



DÉCISION (PESC) 2025/200 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 28 janvier 2025

**prorogeant le mandat du chef de la mission PSDC de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali)
(EUCAP Sahel Mali/1/2025)**

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38, troisième alinéa,

vu la décision 2014/219/PESC du Conseil du 15 avril 2014 relative à la mission PSDC de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali) ⁽¹⁾, et notamment son article 7, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de l'article 7, paragraphe 1, de la décision 2014/219/PESC, le Comité politique et de sécurité (COPS) est autorisé, conformément à l'article 38, troisième alinéa, du traité, à prendre les décisions appropriées aux fins d'exercer le contrôle politique et la direction stratégique de la mission PSDC de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali), y compris la décision de nommer un chef de mission sur proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (ci-après dénommé «haut représentant»).
- (2) Le 25 janvier 2024, le COPS a adopté la décision (PESC) 2024/431 ⁽²⁾ prorogeant le mandat de M. Peter KOLDING en tant que chef de la mission EUCAP Sahel Mali du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025.
- (3) Le 19 décembre 2024, le haut représentant a proposé de proroger le mandat de M. Peter KOLDING en tant que chef de la mission EUCAP Sahel Mali du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026, dans l'attente de la prorogation du mandat de l'EUCAP Sahel Mali.
- (4) Le 27 janvier 2025, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2025/166 ⁽³⁾ modifiant la décision 2014/219/PESC et prorogeant le mandat de l'EUCAP Sahel Mali du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2027,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le mandat de M. Peter KOLDING en tant que chef de la mission PSDC de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali) est prorogé du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 28 janvier 2025.

Par le Comité politique et de sécurité

La présidente

D. PRONK

⁽¹⁾ JO L 113 du 16.4.2014, p. 21, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2014/219/oj>.

⁽²⁾ Décision (PESC) 2024/431 du Comité politique et de sécurité du 25 janvier 2024 prorogeant le mandat du chef de la mission PSDC de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali) (EUCAP Sahel Mali/1/2024) (JO L, 2024/431, 30.1.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2024/431/oj>).

⁽³⁾ Décision du Conseil (PESC) 2025/166 du 27 janvier 2025 modifiant la décision 2014/219/PESC relative à la mission PSDC de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali) (JO L, 2025/166, 28.1.2025, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2025/166/oj>).